

Date de convocation : 7 juin 2022

Date d'envoi : 7 juin 2022

Date d'affichage : 7 juin 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 31-2022
Du LUNDI 13 JUN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 - BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, FARJON Philippe à ROUX Philippe, COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale.

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Bridge Club Aubenas-Vals-St Etienne de Fontbellon

Le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Bridge Club Aubenas-Vals-St Etienne de Fontbellon afin d'apporter le concours de la commune pour l'installation d'une pompe à chaleur réversible à la Maison Napolitano (local loué à l'association).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Bridge Club Aubenas-Vals.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

